#2 REPÈRES SOCIALISTES



Défendre l'universel face aux nouveaux impérialismes

2025 - 80 ANS DE L'ONU

Le Parti socialiste

SOMMAIRE

3 **Olivier FAURE** *La France n'est grande que lorsqu'elle défend le droit*

4 **Floran VADILLO** *La promesse de 1945 à l'épreuve du XXIe siècle*

5 L'ONU : Histoire, droit et fondations

Chloé MAUREL *26 juin 1945 : l'adoption de la Charte des Nations unies*
Anne-Cécile ROBERT *Nous avons non pas à inventer de nouvelles normes, mais à faire respecter celles qui existent déjà*

13 Le multilatéralisme en crise

Bertrand BADIE *La grande rupture est là : la puissance ne crée plus d'ordre*
Hubert VÉDRINE *Les rapports de force n'avaient jamais disparu*
Nora MEBAREK *L'Union européenne et l'ONU : un front commun face aux nouveaux impérialismes*

24 L'universel aujourd'hui

Adrien GÉRARD *« Les droits des personnes LGBTQI+ sont des droits humains »*
Johanne KOUASSI *Face aux extrêmes droites mondiales, l'ONU est notre dernier rempart*
Flora BOLTER *Les droits des femmes sont des droits humains comme les autres : l'ONU et les femmes*
Geneviève GARRIGOS « Priver les peuples de leurs droits fondamentaux, c'est toujours nier leur humanité » *(Nelson Mandela)*

37 Défis contemporains : paix, droit, souveraineté

Anna PIC *Remise en cause des traités internationaux : du tabou à la banalité ?*
Dylan BOUTIFLAT *Et si, finalement, le déséquilibre du monde annonçait de nouvelles coopérations ?*

42 Ressources

François MITTERRAND *Discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies (1990)*

46 Conclusion

Richard BOUIGUE *Défendre l'ONU, défendre l'humanité*

Annexes

Raphaël GUEDJ
Les Nations Unies : du chaos de la guerre à la quête de la paix

Pour aller plus loin

Bibliographie des contributrices et contributeurs
Bibliographie thématique

ISBN 9782488933025

EDITORIAL

Face au désordre mondial, refonder un multilatéralisme de puissance

Un contexte international profondément instable

Le monde traverse une phase de déstabilisation qui conjugue rivalités géopolitiques exacerbées, multiplication des conflits armés et crise profonde du multilatéralisme. La guerre en Ukraine, les conséquences d'un processus génocidaire à Gaza, les tensions en mer de Chine, la déstabilisation de plusieurs régions d'Afrique ou encore l'affaiblissement du droit international : partout, l'ordre mondial vacille. À cela s'ajoutent des menaces globales — dérèglement climatique, pandémies, crise énergétique, migrations forcées — que nul État ne peut affronter seul. Notre époque est traversée par un paradoxe : jamais les interdépendances n'ont été aussi fortes, et jamais la tentation du repli n'a été aussi grande.

Une ligne française fondée sur la responsabilité et l'internationalisme

À aucun moment notre pays n'a été plus utile au monde que lorsqu'il défendait sans ambiguïté la paix, la coopération et la démocratie. La France a une vocation singulière : être une puissance d'équilibre, attachée au droit international, à la médiation et à la recherche de solutions politiques aux conflits. Cette vocation ne doit rien au hasard. Elle est héritée d'une histoire diplomatique longue, marquée par le refus des blocs, la défense du multilatéralisme et un attachement profond à la dignité humaine. Être fidèles à cette histoire, c'est refuser les simplismes, les alignements automatiques et les postures martiales qui affaiblissent notre voix. C'est défendre une politique étrangère lucide, cohérente, indépendante — et résolument internationale.



Réformer l'ONU pour répondre aux défis du XXIe siècle

L'ONU ne pourra remplir son rôle si elle demeure figée dans un cadre conçu en 1945. Le Conseil de sécurité souffre d'un défaut majeur de représentativité : aucune puissance africaine, latino-américaine ou asiatique émergente n'y siège à titre permanent.

Le droit de veto, trop souvent utilisé pour protéger des intérêts nationaux au détriment du droit international, paralyse l'action collective.

Nous devons soutenir une réforme structurelle : élargissement du Conseil, encadrement du veto, renforcement des missions de maintien de la paix, consolidation du financement des agences et meilleure prise en compte des enjeux contemporains — climat, santé mondiale, sécurité alimentaire, numérique.

Sans réforme, l'ONU risque de devenir spectatrice d'un monde fragmenté, dominé par les rapports de force.

Construire une Europe stratégique, moteur d'un ordre international stable

Face aux puissances autoritaires et aux stratégies d'influence agressives, l'Europe doit retrouver le sens de sa cohérence et de son ambition.

Une Europe divisée est une Europe vulnérable ; une Europe unie est un acteur capable d'influer sur la reconstruction de l'ordre international.

Elle doit défendre une souveraineté qui ne s'oppose ni à la coopération internationale, ni au multilatéralisme, mais qui donne à notre continent les moyens d'être entendu, respecté et utile.

Olivier FAURE
Premier secrétaire
du Parti socialiste
Député de Seine-et-Marne

INTRODUCTION

La promesse de 1945 à l'épreuve du XXIe siècle

Il y a quatre-vingts ans, le 26 juin 1945, naissait à San Francisco une institution sans équivalent : l'Organisation des Nations unies. Dans un monde qui sortait de la barbarie, 51 États affirmaient qu'un autre ordre international était possible, un ordre fondé sur le droit, la coopération et l'égalité de dignité entre les peuples. Huit décennies plus tard, cette promesse n'est pas un héritage à célébrer, mais un combat à poursuivre.

Les textes réunis dans ce livret le montrent sans détour : l'ONU demeure indispensable, mais elle est aujourd'hui assiégée. Comme le rappelle l'historienne Chloé Maurel, la Charte de 1945 est l'aboutissement d'un long processus intellectuel et diplomatique qui puise autant dans la philosophie kantienne que dans les conférences alliées. Anne-Cécile Robert souligne que le droit international reste cohérent et opérationnel — mais qu'il est désormais ouvertement violé par les grandes puissances, y compris celles qui l'ont façonné.

Les analyses de Bertrand Badie et Hubert Védrine convergent : la crise actuelle n'est pas celle du multilatéralisme, mais celle d'États qui refusent de coopérer. Le Conseil de sécurité demeure prisonnier de l'architecture de 1945 ; les rivalités géopolitiques paralysent les mécanismes de paix ; les rapports de force l'emportent sur les principes.

Mais ce livret montre aussi que la crise dépasse les seules institutions : l'ordre international fondé sur le droit est désormais attaqué de l'intérieur. Comme l'explique Anna Pic, députée, une dynamique inédite s'installe : retrait de traités, contournement des conventions, remise en cause des juridictions internationales, montée des pratiques de fait accompli. Ce glissement — du tabou à la banalité — touche désormais des démocraties, qui n'hésitent plus à tourner le dos à leurs engagements collectifs.

Pour Dylan Boutiflat, SN, ce basculement coexiste toutefois avec l'émergence de nouvelles mobilisations, notamment de la jeunesse, qui revendique un internationalisme fondé sur l'interdépendance, la justice climatique, la protection des civils et la lutte contre l'impunité. La Cour pénale internationale, le principe de précaution, l'écologie globale, ou encore les injonctions de la CIJ sur Gaza montrent que le droit continue de progresser — dès lors qu'il est soutenu par des forces politiques déterminées.

Deux textes de ce livret soulignent avec force que la bataille pour l'universel se joue aussi sur les terrains longtemps relégués : – Flora Bolter retrace le long cheminement qui a mené à la reconnaissance internationale des droits des femmes, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à la Résolution 1325, en passant par Beijing. Elle rappelle combien les résistances demeurent puissantes et organisées. Johanne Kouassi, SN, montre que la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie constitue aujourd'hui l'un des fronts décisifs : les extrêmes droites mondiales s'appuient sur la stigmatisation des minorités, la désinformation et la hiérarchisation des vies pour légitimer leurs projets politiques.

De son côté, Adrien Gérard montre comment l'ONU a rendu visibles les droits LGBTQI+ : de l'arrêt Toonen à la création de l'Expert indépendant, en passant par Yogyakarta, la dépénalisation portée par la France ou la résolution 17/19, le système onusien a permis d'élargir concrètement le champ de l'humanité reconnue. Ces acquis sont aujourd'hui visés par les offensives réactionnaires qui s'en prennent aux droits des personnes trans et cherchent à réécrire les normes internationales.

Face à ces régressions, l'Union européenne — comme le rappelle Nora Mebarek, députée européenne — demeure l'un des derniers pôles à promouvoir un ordre international fondé sur le droit. Elle a la responsabilité de soutenir les agences onusiennes, de défendre les mécanismes de protection et d'être une force de résistance face aux nouveaux impérialismes et aux extrêmes droites mondiales.

À travers ces analyses, ce livret affirme une conviction commune : l'ONU n'est pas dépassée ; elle est contestée parce qu'elle gêne. Elle gêne ceux qui veulent rétablir la loi du plus fort, ceux qui cherchent à hiérarchiser les vies, ceux qui veulent substituer la domination à la coopération.

Défendre l'ONU, ce n'est donc pas défendre un symbole abstrait : c'est défendre l'idée même de civilisation politique.

À l'heure où les guerres se multiplient, où les régimes autoritaires gagnent du terrain, où les extrêmes droites internationalisent leurs stratégies, où les droits reculent, nous avons plus que jamais besoin d'une institution capable de dire non aux puissants et de protéger les vulnérables.

La promesse de 1945 n'appartient pas au passé : elle éclaire l'avenir que nous devons choisir.

Floran VADILLO,
Directeur général du Parti socialiste,
directeur de la publication – Repères socialistes



L'ONU : histoire, droit et fondations

Contributrices :
Chloé Maurel
Anne-Cécile Robert

26 juin 1945 : l'adoption de la Charte des Nations unies, un acte fondateur

Par Chloé MAUREL, historienne, autrice de *Une brève histoire de l'ONU* (Le Croquant, 2017) et de *Histoire de l'Unesco* (L'Harmattan, 2010).

HISTOIRE D'UN TEXTE FONDATEUR DU MULTILATÉRALISME

Il y a 80 ans, dans le cadre de la conférence de San Francisco (avril-juin 1945), conférence fondatrice de l'Organisation des Nations unies (ONU), des représentants de 51 pays signent, le 26 juin 1945, la Charte de cette nouvelle organisation internationale, qui succède à la Société des Nations (SDN), cette dernière s'étant dissoute après avoir échoué à empêcher la Seconde Guerre mondiale.

Les États participants à la conférence de San Francisco, et donc signataires de la Charte, étaient initialement les pays qui avaient déclaré la guerre à l'Allemagne nazie et au Japon impérialiste, et signé la Déclaration des Nations unies, le 1er janvier 1942.

Pour concevoir cette Charte, les délégués ont eu en tête de nombreux modèles : outre les réflexions sur la paix perpétuelle élaborées par le philosophe allemand Kant à la fin du XVIIIe siècle, plusieurs textes rédigés par les Alliés pendant la guerre ont pu servir de socle de réflexion : la Charte de l'Atlantique (août 1941), la Déclaration des Nations unies (janvier 1942), la Déclaration de Moscou (novembre 1943), les travaux de la Conférence de Téhéran (décembre 1943), et ceux de la Conférence de Dumbarton Oaks (Washington, octobre 1944).

Malgré l'existence de ces modèles, la rédaction de la Charte a été longue et laborieuse : elle a nécessité près de 400 séances de commissions et de comités, chaque paragraphe étant soigneusement discuté. En effet, d'importantes différences de conception clivaient les représentants des États réunis. On a même cru, un temps, que les représentants ne parviendraient pas à s'accorder sur un texte commun. Finalement, le 25 juin, lors de la dernière séance plénière, tenue à l'Opéra de San Francisco, le texte de la Charte reçoit l'approbation à l'unanimité de tous les délégués. Le Britannique Lord Halifax, membre du Parti conservateur et ancien vice-roi des Indes, qui préside la séance, souligne dans son discours, l'importance cruciale de ce moment : « *De toute notre vie, nous ne pourrions voter sur une question plus importante que celle sur laquelle nous allons maintenant nous prononcer.* » Il décide que le vote se fera non pas à main levée, mais par appel nominal. Chaque délégué se lève solennellement, l'un après l'autre, et approuve le texte. Puis les 3 000 personnes présentes dans le public se lèvent également, faisant « *une ovation immense lorsque le Président annonça que la Charte était adoptée à l'unanimité* ».

RepèRes socialistes

Cet extrait vous a plu ?

Vous voulez aller plus loin ?

COMMANDEZ CE NUMÉRO DIRECTEMENT EN LIGNE
AU FORMAT NUMÉRIQUE OU PAPIER
EN CLIQUANT ICI

ET DÉCOUVREZ TOUTE NOTRE COLLECTION



Le Parti socialiste